

d'armes nucléaires, et la placer derrière les forces munies d'armes de type classique sous le commandement direct du SACEUR. Il ne faut pas courir le risque qu'un commandement subalterne, menacé d'annihilation, déclenche un grand conflit nucléaire parce qu'il se serait servi sans autorisation d'armes nucléaires tactiques. Il ne faut pas croire que les forces de l'OTAN se serviraient des armes nucléaires dès le début de l'agression, malgré l'appui que donne l'Allemagne de l'Ouest à pareille ligne de conduite.

51. On discute beaucoup en Europe du concept des représailles immédiates ou riposte du tac au tac et par opposition au concept de la souplesse des représailles. Dans le premier cas, il s'agit de l'intervention massive et instantanée des forces munies d'armes de type classique et des forces munies d'armes nucléaires, si les forces ennemies envahissent la moindre parcelle du territoire d'un pays de l'OTAN.

Dans le second cas, il ne faut recourir aux armes nucléaires qu'après qu'il est devenu évident que l'agression ne peut être contenue d'une autre façon. Dans un cas comme dans l'autre, l'attitude que les États-Unis peuvent prendre est une cause d'inquiétude pour certains Européens. Ils estiment que les États-Unis pourraient hésiter à se servir d'armes nucléaires tactiques, suscitant le grand risque d'une guerre nucléaire totale, pour défendre les parties du territoire européen. En outre, ils se demandent quel degré d'agression devra se produire pour assurer l'intervention des États-Unis au moyen d'armes nucléaires.

52. De plus, il est manifeste qu'on est fortement porté à croire, en Europe, que les États-Unis songent peut-être à retirer éventuellement de l'Europe une partie importante de leurs forces terrestres. La coïncidence de l'opération Big Lift a contribué à la manifestation de cette attitude. En certains milieux, on a même peur que les États-Unis ne restreignent ou ne refusent l'utilisation de leurs forces terrestres dans un conflit européen de crainte de favoriser le déclenchement d'une guerre nucléaire totale. Le Comité, lors de sa visite à Washington, a de nouveau reçu l'assurance des autorités américaines de la défense que ces doutes ne sont pas fondés.

53. Les témoins qui ont comparu au Comité ont parlé longuement de la force de frappe de la France, pays qui a décidé d'avoir une force nucléaire indépendante. Voici, selon le Comité, quelques-unes des raisons qui ont motivé cette décision:

- a) Le prestige national.
- b) Les armes nucléaires sur le sol de France ne relèveront que des autorités françaises.
- c) La protection assurée du territoire français.
- d) La France est d'avis que ce n'est pas tenir compte de la réalité que de dépendre à jamais de la protection prévue aux termes des dispositions actuelles.
- e) La production, en même temps, de l'énergie atomique à des fins industrielles.
- f) Un effet préventif supplémentaire.

54. Le Comité a conclu que le programme visant la force de frappe de la France recevait un appui général dans ce pays, non seulement en ce moment, mais aussi pour un avenir prévisible. Sur le plan politique, cette stratégie militaire de la France a créé certaines tensions dans l'OTAN et peut gravement mettre en péril le concept de l'unité politique de l'Europe.

55. Il est à signaler que la Grande-Bretagne et la France, qui possèdent toutes deux une force nucléaire indépendante, se sont nettement réservé le droit de décider que, dans certaines circonstances et sans avoir à en venir à une entente avec ses alliés, chacune peut prendre l'initiative de dire à quel moment et de quelle façon elle doit utiliser sa force nucléaire indépendante.